REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-257702977-20260303-2026_07-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)

Comité syndical – Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à 15 h 30, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique, dans la salle de réunion du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sous la présidence de M. Jean-Michel BARAT.

Rappel préalable – Seconde convocation
M. le Président rappelle que lors de la séance du 24 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité syndical, dûment reconvoqué, peut désormais délibérer sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4

Date de la convocation : 25 février 2026

Membres présents :

. **Groupement Intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA)** : M. Jean-Michel BARAT, M. Christian MARCHANDEAU

. **Conseil Régional d'Île-de-France** : Mme Nathalie TORTRAT

. **Conseil Départemental de Seine-et-Marne** : Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Membres absents excusés : Mme Lydie ZMUDA (GIJA), Mme Thi Hong Chau VAN (Conseil Régional d'Île-de-France), Mme Claudine THOMAS (Conseil Départemental de Seine-et-Marne), M. Paul MIGUEL (Conseil Régional d'Île-de-France), M. Thierry CERRI (Conseil Départemental de Seine-et-Marne)

Administration du SMEAG :

. M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
. Mme Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Invités (visioconférence) :

. M. Jérôme MAUNOURY, Responsable service tourisme-loisirs – Région Île-de-France
. Mme Julie DIEUMEGARD, Chargée de mission îles de loisirs - Région Île-de-France

Secrétaire de séance : Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

<u>Délibération n° 2026-07</u>
Cession de quatre équidés du centre équestre – Autorisation du Comité syndical

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2241-1 et L5721-2 ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion adaptée du cheptel du centre équestre de l'île de loisirs de Jablines-Annet ;

Considérant que la société IDL SQY (SIRET n° 992 109 132 00017) s'est déclarée intéressée pour acquérir un lot de quatre équidés du centre équestre, identifiés par leur numéro SIRE, pour un montant global de 17 500,00 € HT (21 000,00 € TTC) ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-257702977-20260303-2026_07-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 – Objet de la cession
La cession porte sur un lot de quatre équidés, pour un montant global de :
- 17 500,00 € hors taxes
- 3 500,00 € de TVA (20 %)
- 21 000,00 € toutes taxes comprises

Article 2 – Ventilation du prix global pour les besoins comptables

Nom	N° SIRE	Prix HT	TVA 20 %	Prix TTC
JEWELL OF SPI	19384415H	5 500,00 €	1 100,00 €	6 600,00 €
JOUVALASPI AA	19384425X	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €
MERCURE	22224791S	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
MISSTIK (né au centre équestre)	22224790T	2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
Lot de 4 équidés	-	**17 500,00 €**	**3 500,00 €**	**21 000,00 €**

Article 3 – Acquéreur
La cession sera réalisée au profit de la société IDL SQY (SIRET n° 992 109 132 00017).

Article 4 – Autorisation donnée au Président
Le Président est autorisé à signer tout acte ou document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en séance publique, le 03 mars 2026

La secrétaire de séance,
Bouchra FENZAR-RIZKI

Le Président,
Jean-Michel BARAT

Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 4